

CONGRES SENSORY

19 Septembre 2026

Conditions générales de vente

Préambule :

Par « Colloquium », on entend la société en charge de l'organisation de l'évènement, dans le cadre d'un mandat préalable consenti par son mandant ou donneur, en général, une association professionnelle, COLLOQUIUM agissant en conséquence au nom et pour le compte de pôle COSMETIC VALLEY, SIRET 413 570 375 00027 ayant son siège 1 Place de la Cathédrale 28000 CHARTRES organise un évènement intitulé « *Congrès Sensory* » le 16 mars 207 à Tours. Les présentes conditions générales sont établies entre COSMETIC VALLEY et les participants au congrès inscrits. Elles sont téléchargeables sur le site internet

<https://colloquium.idloom.events/sensory-congres-des-innovations-sensorielles> : en conséquence la demande d'inscription entraîne l'adhésion pleine et entière sans réserve du participant à ces conditions générales, dont il déclare avoir pris connaissance, comme de l'ensemble des informations concernant les détails de son inscription et de sa participation.

L'Organisateur se réserve la faculté de modifier les présentes Conditions Générales sans préavis. Toute modification sera portée à sa connaissance. Si elle résulte de l'évolution de la réglementation, ou est relative à la sécurité des personnes ou des biens, elle sera d'application immédiate. En tout état de cause les nouvelles Conditions Générales seront notifiées au Participant qui sera réputé y avoir acquiescé sauf opposition expresse adressée à l'Organisateur dans les HUIT jours de la notification, par lettre recommandée avec avis de réception, ou au plus tard le jour de l'ouverture du Congrès Sensory dont s'agit.

Article 1 : FORMES DE PARTICIPATION

a) Participation en présence ou à distance

Dans le cas où des mesures sanitaires en liaison avec toutes formes de pandémies exigeraient la limitation du nombre de visiteurs sur le site d'accueil du Congrès Sensory, la participation au Congrès pourra se faire soit par la présence physique des participants sur le site, soit à distance, de façon « digitale » par visionnage.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le lieu du Congrès Sensory si le site initialement prévu devenait inaccessible pour quelque cause que ce soit. Le changement de lieu de l'évènement sera notifié au Participant par e-mail sur l'adresse qu'il aura renseignée lors de son inscription, et ne pourra donner lieu à aucune compensation financière ni droit à l'annulation de l'inscription.

Le choix est donné, lors de l'inscription sur la plate-forme dédiée, de la participation en présence ou à distance. Dès que le nombre maximal de participants en présence autorisé par le site d'accueil du Congrès Sensory aura été atteint, l'inscription pour la participation en présence ne sera plus possible, seule restant accessible la participation à distance.

b) Organisation de la participation à distance

Chaque participant au Congrès Sensory sous la forme distancielle recevra au plus tard le 22 mars 2023, sur la messagerie dont il a renseigné l'adresse électronique lors de son inscription, la procédure de connexion au site internet de diffusion de l'évènement. A défaut de réception de ces informations, il est invité à contacter l'organisateur par e-mail à l'adresse « faudouit@cosmetic-valley.com » A noter qu'en cas d'un nombre insuffisant de participants inscrits au format distanciel, l'organisateur se réserve le droit de basculer la participation au format présentiel sans pourvoir au remboursement de l'inscription.

c) Éventualités Liées à la pandémie de COVID-19 ou toute autre pandémie

L'Organisateur s'engage à mettre en place toutes les mesures commandées par les autorités pour la tenue de l'évènement pendant une crise sanitaire, notamment à fournir le matériel permettant de lutter contre la

propagation de certaines maladies contagieuses. Le Participant reconnaît que les mesures mises en place ne peuvent en aucun cas garantir l'absence de risque sanitaire pendant le cours du Congrès Sensory dont l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable.

En raison de l'épidémie de Covid-19 ou de toute autre pandémie, le participant inscrit accepte et reconnaît que l'Organisateur pourra être conduit :

- Soit à supprimer toute possibilité d'y participer en présence, auquel cas seule la participation « digitale » à distance sera effective. Dans cette hypothèse, les inscrits « en présence » en seront informés dans les meilleurs délais et recevront les modalités de connexion détaillées au paragraphe b) ci-dessus.
- Soit à reporter l'intégralité de l'événement à une date ultérieure : dans ce cas l'Organisateur notifiera le report aux inscrits, sans délai. Il n'y aura lieu à aucuns dommages et intérêts.
- Soit, dans une hypothèse extrême, de prononcer l'annulation du Congrès Sensory, auquel cas les inscrits en seront informés sans délai, et les sommes perçues par l'Organisateur leur seront restituées.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS - TARIFS

Les tarifs de participation au Congrès Sensory sont indiqués sur le site dédié <https://colloquium.idloom.events/sensory-congres-des-innovations-sensorielles> :

Tarifs Early Booking (-20%) – applicables jusqu'au 31 janvier 2025

- Entreprise : 288 € HT (316,8 € TTC)
- Entreprise + Expérience Sensorielle : 378 € HT (415,8 € TTC)
- Chercheur – Académique : 144 € HT (158,40 € TTC)
- Chercheur – Académique + Expérience Sensorielle : 234 € HT (257,40 € TTC)
- Etudiant Présentiel : 140 € HT (154 € TTC)
- Etudiant Présentiel + Expérience Sensorielle : 230 € HT (253 € TTC)
- Etudiant Distanciel : 70 € HT (77 € TTC)

Tarifs standards :

- Entreprise non adhérente : 360 € HT (396 € TTC)
- Entreprise adhérente (Cosmetic Valley, Valesens) : 305 € HT (335,50 € TTC)
- Chercheur – Académique : 180 € HT (198 € TTC)
- Entreprise non adhérente + Expérience Sensorielle : 468 € HT (514,8 € TTC)
- Entreprise adhérente (Cosmetic Valley, Valesens) + Expérience Sensorielle : 395 € HT (434,50 € TTC) •
- Chercheur – Académique + Expérience Sensorielle : 270 € HT (297 € TTC)
- Etudiant Présentiel + Expérience Sensorielle : 230 € HT (253 € TTC)
- Etudiant Distanciel : 70 € HT (77 € TTC)

Le paiement se fait en ligne au moment de l'inscription, qui ne sera satisfaite que si elle est accompagnée du règlement. Il est précisé que le site internet fait l'objet pour les règlements d'un système de sécurisation des transactions.

Le « clic » du participant pour son inscription, en ligne, constitue une signature électronique qui a entre les parties la même valeur qu'une signature manuscrite. Il emporte inscription et acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription est ferme et définitive : le participant inscrit à un congrès ne bénéficie d'aucune faculté de rétractation, conformément à l'article L. 121-20-4 du code de la consommation.

L'inscription est personnelle et n'est en aucun cas cessible. Seul l'accès aux personnes nommément inscrites sera ouvert, l'Organisateur se réservant le droit, pour des raisons de sécurité, de contrôler que l'identité de chaque visiteur est conforme à son inscription.

Seule l'annulation totale du Congrès Sensory pourra donner lieu à un remboursement dans la limite des sommes perçues.

ARTICLE 3 : DEMANDE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute demande d'annulation devra être formulée par écrit à l'organisateur par e-mail à l'adresse fveau@cosmetic-valley.com ou sbourdon@cosmetic-valley.com, au plus tard le 20 février 2025, et donnera lieu au remboursement des droits d'inscription minorés d'un forfait de 80 € retenu pour les frais de dossier. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera consenti.

ARTICLE 4 : CESSIION DE DROITS DE PRISES DE VUE ET DE MARQUES

Le Participant reconnaît et accepte que les données qu'il renseigne lors de son inscription, comprenant son identité et ses coordonnées complètes ainsi que son activité, deviennent la propriété de COSMETIC VALLEY. Il reconnaît que COSMETIC VALLEY dispose du droit d'exploiter le formulaire des données renseignées par le Participant. Par ailleurs le Participant autorise l'Organisateur, à titre gracieux, à réaliser des photos et des captations visuelles ou sonores dans lesquelles il apparaîtra, et à les utiliser librement sur tous supports, notamment à des fins promotionnelles y compris sur internet, en France comme à l'étranger. Toute opposition à la cession des droits reproduite au présent article devra être exprimée par lettre recommandée avec avis de réception au siège de COSMETIC VALLEY, étant entendu que l'interdiction ainsi exprimée ne sera opposable à COSMETIC VALLEY qu'à compter de la réception de la demande suscitée, et ne pourra l'être pour les diffusions faites avant la réception de ladite lettre.

Le Participant reconnaît par ailleurs que l'intégralité du Congrès SENSORY fera l'objet d'une captation sonore et vidéo pour les participants à distance, et que cette captation fera l'objet d'un enregistrement qui sera conservé par COSMETIC VALLEY pour une durée indéterminée. Il reconnaît par ailleurs que COSMETIC VALLEY ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation par un tiers, ayant notamment eu accès à la captation par son inscription à distance, ou par tout autre moyen direct ou indirect, de son image.

Par ailleurs, tout participant, y compris à distance, qui souhaite exploiter, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, une image ou captation effectuée lors du Congrès SENSORY, doit en demander l'autorisation préalable de COSMETIC VALLEY, l'absence de réponse valant refus. Ainsi chaque participant reste seul responsable de son traitement du droit à l'image des tiers, y compris les intervenants et autres participants, en présence ou à distance.

ARTICLE 5 : TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Organisateur et le Participant s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment le règlement européen n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD). Lors de sa première connexion sur le site, le participant comme toute personne qui se connecte consent expressément au traitement de ses Données Personnelles dans la limite strictement nécessaire au bon fonctionnement de l'évènement Congrès Sensory et du site qui lui est dédié. Le renseignement des informations nominatives collectées dans le cadre des présentes conditions générales est obligatoire. Ces informations sont nécessaires pour la fourniture des prestations par l'organisateur : le défaut de renseignements empêche le bon fonctionnement de ces prestations. Le Participant reconnaît et convient que les Données Personnelles peuvent être transférées ou stockées en dehors du pays où l'Organisateur et/ou le Participant se situent, dans le but d'exécuter les services prévus par les présentes conditions générales. Les participants situés dans l'Espace Économique Européen (« EEE ») reconnaissent et conviennent que les Données Personnelles peuvent être transférées ou stockées en dehors de l'EEE dans le but d'exécuter les services prévus par les présentes conditions générales. La COSMETIC VALLEY et les participants mettront en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires au respect de la protection des Données Personnelles, à la fois dès la conception du Service et par défaut. Ils s'engagent à limiter la quantité des Données Personnelles traitées dès le départ. Chacun doit s'assurer qu'il a le droit de transférer les Données Personnelles concernées afin qu'il puisse, en toute légalité, utiliser, traiter et transférer celles-ci pour son compte conformément aux conditions générales. Les parties doivent s'assurer que les tiers concernés ont été informés de l'utilisation, le traitement et le transfert, et qu'ils y ont consenti, comme l'exigent les législations applicables en matière de protection des données. Les Données Personnelles sont collectées uniquement dans le respect des termes des

présentes conditions générales et de toute instruction légale et raisonnable. Lorsque sera constatée une violation de droits dans le cadre du traitement des Données Personnelles, cette violation sera notifiée à la CNIL dans un délai ne pouvant être supérieur à soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance. Toute violation relative au traitement des Données Personnelles de l'Utilisateur sera notifiée au contrevenant concerné par e mail, dans un délai d'un (1) mois. Chaque partie prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour lutter contre le traitement non autorisé ou illégal des Données Personnelles ou leur perte, destruction ou détérioration accidentelle.

Utilisation et transmission des Données Personnelles :

Afin d'assurer le fonctionnement de ses prestations et services, l'Organisateur doit procéder au traitement nécessaire des Données Personnelles, qui sont directement transmises selon les modalités et notamment pour les finalités suivantes : enquête de satisfaction, statistiques, données de géolocalisation, information des contacts avec leur accord sur les services par du marketing ciblé et/ou des offres promotionnelles, résolution d'éventuels litiges, empêchement, détection et enquêtes sur toutes activités potentiellement interdites et illégales ; réponses aux obligations légales et réglementaires.

Le renseignement des Données Personnelles collectées à ces fins est obligatoire. A défaut les prestations ne pourront être fournis par COSMETIC VALLEY qui pourrait également utiliser ces données pour le traitement des demandes des participants ainsi que pour renforcer et personnaliser la communication notamment par les lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser le site dédié, en fonction des préférences constatées des utilisateurs. Il pourrait également fournir à ses partenaires des statistiques consolidées et anonymisées relatives aux utilisateurs, lesquelles ne contenant cependant aucune donnée personnelle. Ces données peuvent être transmises auprès des prestataires techniques, dans la seule finalité de la bonne exécution des prestations. Le participant accepte que l'organisateur partage des informations le concernant pour faciliter l'utilisation de son site. Les Données Personnelles communiquées par le participant seront détruites au plus tard douze (36) mois après la clôture du congrès. L'organisateur se réserve le droit de conserver certaines données afin de justifier, le cas échéant de la parfaite exécution de ses obligations contractuelles ou légales. Les données ainsi conservées seront limitées à ce qui sera strictement nécessaire. Les informations et données nécessaires à l'inscription sont conservées à des fins de sécurité et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant, qui peut s'exercer auprès de COSMETIC VALLEY, 1 Place de la Cathédrale 28000 CHARTRES, en indiquant son nom, prénom et coordonnées intégrales. La demande d'exercice de ce droit doit porter la signature du demandeur et préciser l'adresse postale à laquelle la réponse doit parvenir. Une réponse sera adressée dans un délai de deux (2) mois suivant la réception de la demande. La récupération des données personnelles se fera dans un format ouvert et lisible. Le droit à la portabilité est limité aux données fournies, et s'applique sur la base du consentement préalable du participant. L'organisateur s'engage à transférer, sur demande, dans un délai d'un (1) mois, tout document de recueil des Données Personnelles afin de pouvoir mettre en œuvre le droit à portabilité. Les frais liés à la récupération des données sont à la charge de celui qui en a fait la demande.

ARTICLE 6 : RECLAMATION – LITIGE

Toute réclamation écrite du client devra être transmise à l'adresse électronique sensory@clq-group.com

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE, CLAUSE DE CONCILIATION PREALABLE, COMPETENCE JURIDICTIONNELLE. La conclusion, l'exécution et la cessation de ces Conditions Générales sont soumises à la loi française, quelle que soit la nationalité et la domiciliation du participant.

En cas de contentieux judiciaire, les parties conviennent de fixer la compétence territoriale des juridictions de CHARTRES (28000).

TOUTEFOIS, avant tout recours au juge, y compris sur la question de la validité des présentes conditions générales, les parties conviennent de privilégier la négociation en vue de tenter de parvenir à un accord. Dans cette optique, la partie demanderesse devra faire part de ses griefs et réclamations et leurs justificatifs à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si dans le délai de quinze jours calendaires suivant la

première présentation par LA POSTE de la lettre recommandée AR de réclamation, l'autre partie n'a apporté aucune réponse, ou si les parties constatent leur impossibilité à parvenir à un accord amiable après une phase de négociation, la partie la plus diligente pourra saisir la juridiction compétente pour faire trancher le litige. Toute saisine juridictionnelle sans respect de l'obligation de tentative de conciliation préalable pourra donner lieu à une fin de non-recevoir et le prononcé de l'irrecevabilité de la demande par la juridiction saisie. Néanmoins, la clause de négociation préalable touchant l'existence d'un différend opposant les parties, elle ne saurait s'appliquer lorsque la sauvegarde de l'intérêt des parties devra conduire ces dernières à faire établir par ordonnance de référé ou sur requête une mesure conservatoire.